

REUNION CONSEIL MUNICIPAL LE 05 MARS 2020

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Stéphanie CAUDRON, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN et David GUILLEMER, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Jean-Claude HESRY (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*) et Pierrick LORY (*ayant donné pouvoir à Maxime LEBORGNE*).

Secrétaire de séance : Catherine HEREL

Vote des subventions :

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- HERMINE BASKET	4 525 €
- HERMINE BADMINTON	1 550 €
- VAL D'ARGUENON FOOTBALL CREHEN PLUDUNO	2 300 €
- PLANCOET ARGUENON FOOTBALL CLUB	5 050 €
- HERMINE OMNISPORTS (<i>assurances</i>)	300 €
- COMITE DE JUMELAGE	112 €
- ARBRES DE NOEL ECOLES	1 300 € (<i>5 € par élève</i>)
- LISON LISETTE	600 €
- FNACA-ACPG	250 €
- SOCIETE DE CHASSE	160 €
- RECHERCHE CONTRE LE CANCER (CENTRE EUGENE MARQUIS)	250 €
- HORIZON EMPLOI	80 €
- SECOURS CATHOLIQUE	100 €
- SECOURS POPULAIRE	100 €
- A.D.O.T.	100 €
- LES RESTAURANTS DU CŒUR	400 €
- SOLIDARITE PAYS DINAN BANQUE ALIMENTAIRE	100 €
- LA PROTECTION CIVILE	80 €
- LA CROIX ROUGE	80 €
- FONDATION DE FRANCE (<i>en réserve</i>)	1 000 €

Budget annexe lotissement du Guébriand – budget primitif 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif lotissement du Guébriand 2020 qui s'équilibre à :

En Section de fonctionnement	:	931 924,76 €
En section d'investissement	:	750 000,00 €.

Budget annexe lotissement du Haut bourg – budget primitif 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif lotissement du Haut Bourg 2019 qui s'équilibre à :

En Section de fonctionnement	:	318 887,00 €.
------------------------------	---	---------------

Budget principal – budget primitif 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Principal 2020 qui s'équilibre à :

En Section de fonctionnement	:	1 969 382,27 €
------------------------------	---	----------------

En Section d'Investissement : 1 892 748,12 €

Vote du taux d'imposition 2020 :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 à :

- Taxe d'habitation 13,06 %
- Taxe foncière - bâti 15,11 %
- Taxe foncière - non bâti 71,89 %

Budget fournitures scolaires et activités d'éveil année 2020 :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les crédits alloués et donc de les fixer pour l'année 2020 à :

- 47,50 €/élève pour les fournitures scolaires
- 20,50 €/élève pour les activités d'éveil (hors piscine et voile)

Fixation du prix de vente des lots, lotissement du Guébriand :

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lots du Lotissement du Guébriand à 58 euros TTC le m².

Division du lot n°25 et modificatif au permis d'aménager – lotissement du Guébriand :

Le Conseil Municipal décide de diviser le lot n° 25 (A) du Lotissement du Guébriand en 3 lots individuels et de modifier le permis d'aménager en conséquence.

Travaux d'aménagement rue St Roch et place de l'Eglise, espaces verts :

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'ID VERDE de Trédaniel pour la réalisation des travaux des espaces verts.

Travaux pour la construction d'un nouveau terrain de boules :

Il est décidé de ne pas réaliser ces travaux en régie par manque de temps et de matériel adapté. Le Conseil Municipal décide de retenir les offres suivantes pour la création d'un nouveau terrain de boules couvert :

- Terrassement par l'entreprise LANSARD de Pluduno.
- Gros Œuvre & charpente-couverture par l'entreprise OLERON de Pluduno.

Participation des communes pour les élèves de la classe ULIS, complément à la délibération du 20 février 2020 :

Le Conseil Municipal décide de compléter la délibération n° 018/2020 du 20 février 2020 en ajoutant que la participation demandée aux communes de résidence des élèves de la classe ULIS ne participant ni à l'activité piscine, ni à l'activité voile, sera de 530 euros pour l'année scolaire 2019-2020.

Questions diverses :

- Lecture du compte-rendu de la visite « charte d'entretien des espaces publics » par le SMAP.